

A La Motte-Servolex, le 30 mars 2022

Avec éco-défis, les artisans et commerçants s'engagent pour le développement durable

La CMA de la Savoie et le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard lancent l'opération « Eco-défis ». Les artisans et les commerçants volontaires bénéficient d'un accompagnement spécifique de leur CMA pour faciliter leur engagement environnement et sociétal et décrocher le label « éco-défis ».

Initié en 2008, éco-défis sensibilise, mobilise et valorise les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur de la planète. La diversité des thématiques des défis à relever incite chaque entreprise à s'engager dans le cercle vertueux d'amélioration de son empreinte environnementale et sociétale.

Le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard s'est engagé dans un programme Territoire à Energie Positive et, à ce titre, il développe des actions sur son territoire pour promouvoir la transition écologique, notamment en partenariat avec la CMA.

Concrètement, les entreprises choisissent au moins trois défis sur plus d'une quarantaine proposée. Les thématiques abordées couvrent les champs de la gestion des déchets, de la nature et la qualité des produits, de la mobilité, de la gestion de l'énergie et de l'eau ainsi que des enjeux sociétaux.

L'entreprise est accompagnée par un conseiller de la CMA pour mener à bien ses objectifs et le guider dans ses bonnes pratiques jusqu'à l'obtention du label qu'elle conservera deux ans. Le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard valorisera les entreprises labélisées au travers de sa communication et en organisant une cérémonie de remise des labels.

Eco-défis permet aux artisans de valoriser leurs démarches en faveur de l'environnement auprès de leurs clients, de bénéficier de conseils personnalisés pour améliorer leurs pratiques quotidiennes et de pouvoir profiter d'une visibilité accrue grâce à une communication dédiée.

Cette démarche s'inscrit sur les territoires partenaires avec pour objectif de favoriser et promouvoir l'environnement de proximité. Les éco-défis constituent des leviers pour les collectivités qui souhaitent être en phase avec les objectifs de réduction des consommations et des déchets, de développement des circuits courts et de l'attractivité des centres bourgs.

Exemples d'éco-défis :

- Défi « Collecte » dans la thématique « Déchets » : l'entreprise s'engage à proposer un nouveau service aux clients en devenant un point de collecte.
- Défi « Ecoconduite » dans la catégorie « Mobilité » : le chef d'entreprise se forme et/ou forme ses salariés à l'écoconduite.
- Défi « Vie du territoire » dans la catégorie « Enjeu sociétal » : l'entreprise soutient des associations locales ; offre des produits ou des prestations à des œuvres sociales, médicales, éducatives ; participe à des événements sur le développement durable.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes a rejoint le réseau éco-défis pour la première fois en 2022. Cette action s'inscrit plus largement dans un engagement en faveur du développement durable, avec le soutien de l'ADEME.

Contact presse

Cécile Buissier

04 50 23 92 48

cecile.buissier@cma-auvergnerrhonealpes.fr

Présente dans les 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et forte de l'expertise de ses 650 collaborateurs, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les 210 000 entreprises artisanales de la région à tous les stades de leur développement : création, apprentissage, développement, transmission. L'artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est aussi 311 000 salariés et 24 000 apprentis.